



Vol de ma remorque sur un site protégé et surveillé 24 h /24

Par **beniguel**, le **11/04/2008** à **17:57**

J' ai remisée ma remorque fin novembre sur un site protégé et surveillé 24 h /24 et 7 jours sur 7. Courant mars je suis allée voir si elle etait accessible et j'ai constaté qu'on me l'avait volée ; donc Dépôt de plainte à la Gendarmerie.

Ensuite j'ai téléphoné à mon assureur M.M.A qui m'a répondu qu'il ne couvrirait pas le vol car je n'avais pas pris d'assurance spéciale contre le vol d'un accessoire.

Le gérant m'a informé que la Société qu'il représente ne couvre pas le vol de ma remorque car rien ne prouve que je ne l'ai pas volée moi même et que je ne cherche pas à faire une escroquerie à l'assurance. (valeur 1200 euros)

Ca fait presque 6 semaines que j'essaie d'obtenir les noms et adresses des 20 locataires du site et les coordonnées du propriétaires du gardiennage rien à faire. Il n'y à pas eu d'effraction, le gérant m'a bien fait comprendre qu'il sait qui m'a volé ma remorque ; il refuse de me donner un double de mon contrat de location ; QUE PUIS-JE FAIRE ?

Par **jeetendra**, le **14/04/2008** à **12:33**

bonjours, c'est au propriétaire du site protégé où vous avez mis en dépôt votre remorque de vous indemniser en cas de vol, sa responsabilité contractuelle est engagée il y a un contrat entre vous, en plus vous avez deposé une plainte pour vol, ne vous laissez pas faire, cordialement